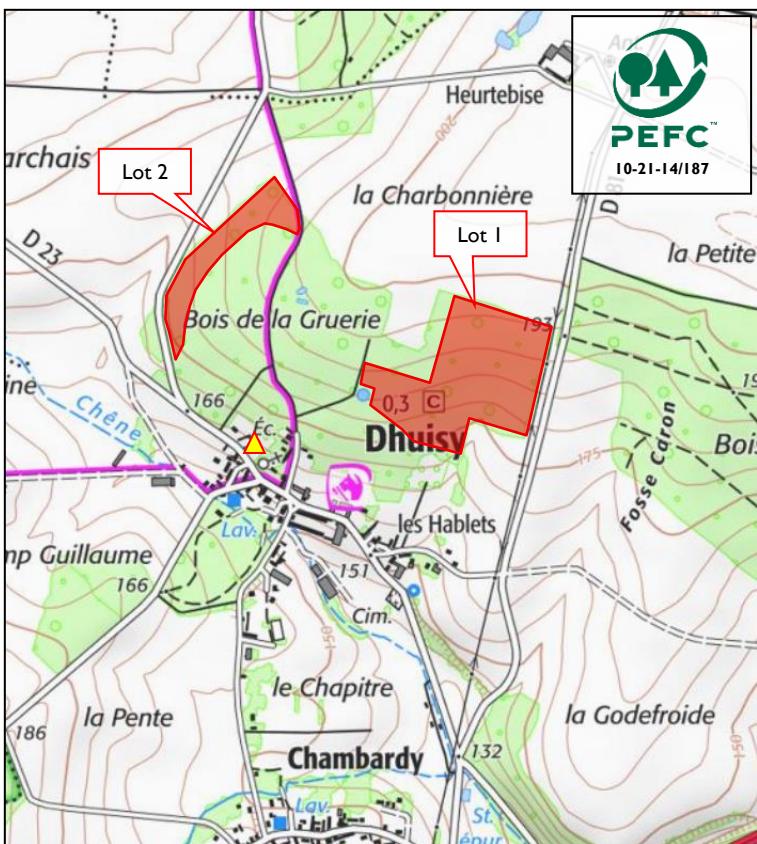




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire
Certification
Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

Aline de Braquilanges
PEFC : 10-21-14/187
Seine-et-Marne (77)
La Ferté-sous-Jouarre Nord
Dhuisy
Bois de la Gruerie
Longitude : 3,169027°
Latitude : 49,042483°

Mairie de Dhuisy

Essence principale
Volume présumé
Nombre d'arbres
Volume moyen

Frêne – (Chêne)
305 m³
241
1.3 m³

Nature coupe
Parcelles PSG
Surface
Limites
Marquage

Coupe d'amélioration
2 et 4
12 hectares environ
Cultures/chemins/peinture
Un flachis JMP ou CGB au pied et des ronds de peinture au corps
Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Se reporter au plan ci-contre
Sas CEGEB
Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne
Mob : 06 80 99 20 20 – Tél : 03 44 85 76 60
Mail : secretariat@cegeb.com

Réserves

Visite
Estimation par
Suivi de coupe
Expert Forestier

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 22 décembre 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m ³	VU m ³
I	Frêne sain		15	58	50	33	18	6	3						183	232	1.3
	Frêne déclassé			3	3	3	2	1	1						13	18	1.4
	Chêne				1				1		1				3	8	2.7
2	Frêne sain	11	13	10	3	4									41	46	1.1
	Chêne				1										1	1	1
Observations :															241	305	1.3

Clauses particulières

Préambule : Attention ligne électrique au bord Est du lot I. Pas d'exploitation du 30 octobre au 28 février.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : bord de coupe (démarche auprès des administrations routières à la charge de l'acquéreur)

Délai d'exploitation : 15 octobre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage et au plus tard le 30/10/2027

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant

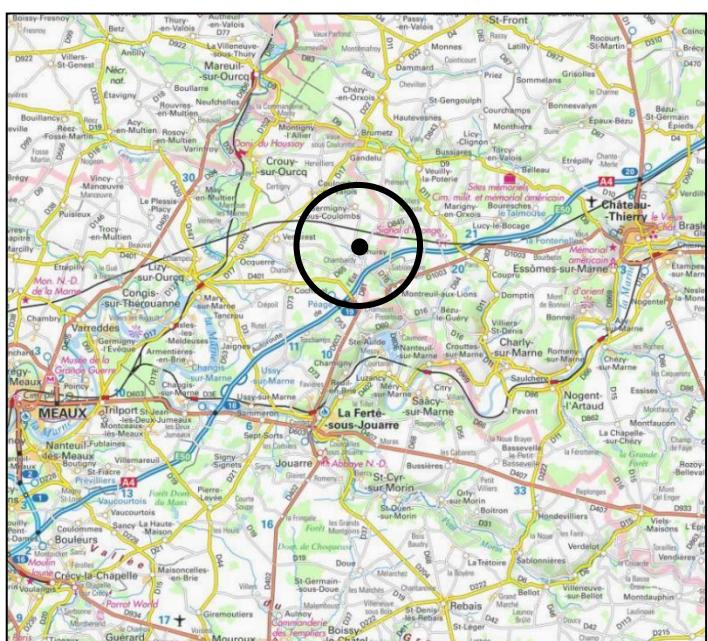
40 % par Billet à Ordre ou virement avalisé au 15.06.2026

40 % par Billet à Ordre ou virement avalisé au 15.09.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



L'acquéreur

La caution